

Désignation de l'entreprise **Century 21 Bolivar Jourdain**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4**Néant * ☐

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5		N-1 3 1 1 2 2 0 2 4	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
	Frais d'établissement*	CX	CQ				
	Frais de développement*	AF	AG	22 220			
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	22 867	22 867	22 867	
	Fonds commercial (1)	AJ	AK				
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AN	AO				
	Terrains	AP	AQ				
	Constructions	AR	AS				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	277 070	169 175	107 895	138 312
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	CS	CT				
	Participations	CU	CV	4 060	4 060	4 056	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	BB	BC				
	Créances rattachées à des participations	BD	BE				
	Autres titres immobilisés	BF	BG				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BH	BI	6 164	6 164	6 065	
	Autres immobilisations financières*	BJ	BK	332 381	191 395	140 986	171 300
	TOTAL (II)	BL	BM				
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO				
	En cours de production de biens	BP	BQ				
	En cours de production de services	BR	BS				
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU	743 547	743 547	195 230	
	Marchandises	BV	BW				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	2 575	2 575	5 893	
	Autres créances (3)	CB	CC				
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG	166 147	166 147	337 417	
	Disponibilités	CH	CI	8 472	8 472	8 097	
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	920 742	920 742	546 637	
	TOTAL (III)	CW					
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CM					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CN					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CO	1A	191 395	1 061 728	717 938	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CP					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		22 867		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	8 000)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ)	DG	448 733	423 208
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	60 660	50 524
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	518 193	482 533
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	301 101	247
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	27 680	40 004
	Dettes fiscales et sociales		DY	214 754	191 369
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Instrument financier à terme		D1		
	Autres dettes		EA		3 785
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	543 536	235 405	
	Écarts de conversion passif et différence d'évaluation*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 061 728	717 938	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		1C		
			1D		
			1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	543 536	235 405	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2026

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 60.660 € de la façon suivante :

- en distribution d'un dividende global de ... 30.000 €
correspondant à un dividende de 37,50 € par action,
- au poste des Autres réserves pour le solde soit ... 30.660 €

L'Assemblée prend acte qu'il sera ainsi procédé à une distribution de dividende global de 30.000 € correspondant à un dividende de 37,50 € par action, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée constate qu'à la suite de cette affectation, les capitaux propres de la Société totaliseront 488.193 € et se présenteront comme suit :

- capital social : 8.000 €
- réserve légale : 800 €
- autres réserves : 479.393 €

L'Assemblée prend acte que :

* Pour les associés personnes physiques, ce dividende sera soumis à une retenue à la source de 31,4% réglée par la Société et reversé par elle au Trésor Public dans les 15 premiers jours du mois suivant le paiement des revenus, se décomposant comme suit :

- a) 18,60 % à caractère libératoire, sur la totalité des dividendes, au titre des prélèvements sociaux ; CSG (Contribution Sociale Généralisée), PS (Prélèvement Social et de Solidarité), CAPS (Contribution Additionnelle au Prélèvement Social) et CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale).

Par exception, pour les associés- gérants majoritaires personnes physiques relevant du régime de la Sécurité sociale des indépendants (SSI) au sein d'une Société à Responsabilité Limitée, cette retenue à la source de 18,60 % sera calculée sur la base de 10% du montant du capital social et des comptes-courants d'associés. Le surplus sera soumis aux cotisations sociales sur les revenus du travail calculées par l'URSSAF.

- b) 12,80 % à caractère non libératoire, au titre de l'impôt sur le revenu, sur la totalité des dividendes, pour tous les associés ou actionnaires.

Sur option, l'associé ou l'actionnaire peut toutefois opter pour l'imposition du dividende avec ses autres revenus, à l'imposition global au barème progressif de l'impôt sur le revenu et avec maintien d'un abattement de 40% qui sera appliqué automatiquement par l'administration fiscale au moment du calcul de l'impôt. Dans ce cas le prélèvement de 12,8 % constituera un acompte d'imposition sur le revenu imputable sur l'impôt de l'année suivante et en cas d'excédent restituable.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire est dispensé en cas d'infériorité du revenu fiscal de référence de l'associé personne physique par rapport au seuil fiscal d'application du prélèvement, pour les contribuables, qui en font la demande et dont les revenus fiscaux de référence figurant sur les avis d'impôt concernant les revenus 2024, sont inférieurs à 50.000 € pour un célibataire et 75.000 € pour un couple.

C'est donc une somme de 31,4% du montant brut du dividende qu'au cas général la société doit prélever, l'associé ou l'actionnaire personne physique restant ensuite soumis à son imposition personnelle pour le montant du dividende brut distribué s'il fait option à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu selon sa tranche marginale globale d'imposition. Il est rappelé que quelle que soit l'option fiscale retenue par l'associé ou l'actionnaire, la distribution de dividende donne lieu au paiement anticipé des prélèvements sociaux pour les personnes physiques.

L'Assemblée prend acte que la distribution de dividendes sera effectuée et mise en paiement à la discrétion de la Présidence de la Société, dans les délais impartis par la Loi.

La déclaration des revenus de capitaux mobiliers visant les prélèvements sociaux à la source, et les prélèvements forfaitaires libératoire fiscaux ou d'acompte des associés ayant fait option au maintien de l'imposition au barème progressif, seront alors établis par la Société dans les délais prévus.

L'Assemblée rappelle que les distributions de dividendes intervenues au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Année	Dividende par action	Abattement pour les associés éligibles
2023 (Ex clos 31 décembre 2022)	75 €	40%
2024 (Ex clos 31 décembre 2023)	37,50	40%
2025 (Ex clos 31 décembre 2024)	31,25 €	40%

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* *

*

LE PRESIDENT

« Certifié conforme »

Monsieur Hivil YALCIN